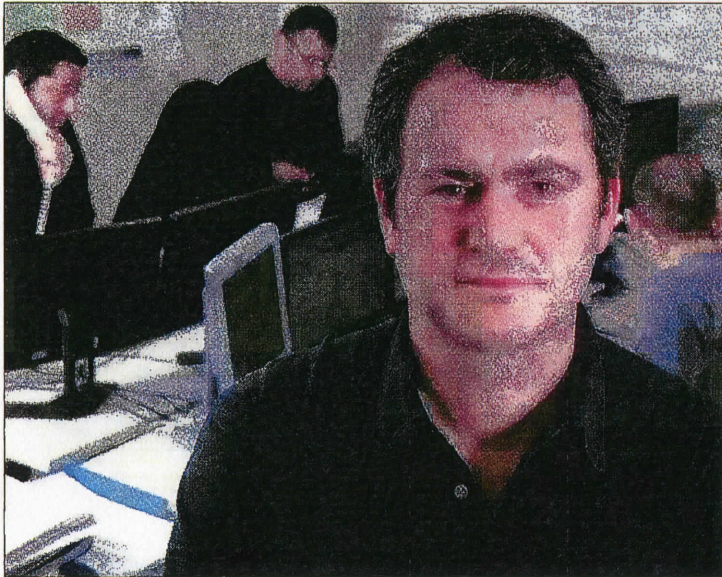


CHARTRE

Les transporteurs routiers voient **vert**

» Quatorze sociétés de transport ont signé récemment une charte qui les engage à réduire leurs émissions de CO₂ de 5 à 6 % d'ici 2013. Une démarche à la fois écologique et économique.



© comdesimages

Matthieu Jacot se félicite de la signature de la charte qui n'est, pour de nombreux transporteurs, que la continuité d'une démarche déjà initiée de longue date.

14 transporteurs
s'engagent à réduire
leurs émissions de CO₂

Un litre aux 100 km économisé, « c'est 120 000 euros d'économie. » Les Transports Jacot et BTL Transports n'ont pas hésité une seule seconde. Avec douze autres transporteurs routiers de la région, ils ont décidé de s'engager dans un vaste plan de réduction de leurs émissions de dioxyde de carbone. Le carburant représente « le deuxième poste de charge d'une entreprise de transports », rappelle David Beaugeoist, responsable des exploitations chez BTL Transports, société qui possède une flotte de plus de 200 moteurs et dont le siège est à Amiens (5 Agences en Picardie pour plus de 300 salariés). « Sensible à l'écologie », l'entreprise a surtout subi comme beaucoup d'autres la crise, il lui fallait déni-

cher de nouvelles économies.

Une charte économe

Parmi les mesures déjà prises : l'étude approfondie de la conduite des conducteurs routiers, à l'aide de matériel informatique embarqué. Ces études doivent permettre chez BTL de « diminuer de 3 litres aux 100 km la consommation moyenne des camions », explique David Beaugeoist. Les Transports Jacot, ont eux prévu : « Un système de géolocalisation qui permet d'optimiser les itinéraires. » Les deux entreprises misent aussi sur le renouvellement de leur parc roulant, au profit de matériel moins gourmand en énergie, plus « aérodynamique, avec des boîtes roboti-

sées programmables, des pneus qui ont une résistance moindre à la route », poursuit Matthieu Jacot, président des Transports Jacot.

Les sociétés de transports routiers ont mis l'accent sur la formation. Chez BTL, la prime-qualité intègre un critère d'éco-conduite. Mais pas toujours facile d'inculquer « une conduite souple à un conducteur routier qui conduit un camion depuis plus de 20 ans ». BTL comme les Transports Jacot ont donc recruté un formateur en interne à temps plein pour y parvenir. Un formateur, embauché il y a quatre dans les Transports Jacot, soit « bien avant la signature de la charte », qui officialise finalement une démarche initiée de longue date.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR LE DÉPLACEMENT DES SALARIÉS



La plate-forme Kangouroule propose une solution de covoiturage domicile-travail aux salariés d'une zone dédiée du territoire de la CCI d'Amiens. Elle compte aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises adhérentes. L'utilisation du site, www.kangouroule.fr, est totalement gratuite et personnalisable. « C'est un système à la carte, et chaque entreprise peut l'adapter à son mode de fonctionnement. » Avec cet outil, les salariés bénéficient d'une solution de porte-à-porte alternative aux transports en commun et peuvent réduire leurs frais de transport travail-domicile par deux voire trois. Le groupe La Poste a également lancé un plan de déplacements entreprise (PDE) « pour réduire nos émissions de CO₂ de 15 % d'ici 2015 ». Cette année, l'accent sera mis sur le covoiturage en repérant les collègues résidant à proximité. « Une des solutions envisageables pour l'entité d'Amiens recette principale est le covoiturage car 68 % des postiers travaillant sur ce site en centre-ville vivent à moins de 500 mètres d'un collègue postier de la même entité. »